université angers

DELIBERATION CA084-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 18 octobre 2017.

Objet de la délibération Demande de financement FEDER : projet PREMMI-PACEM

Le conseil d'administration réuni le 26 octobre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La demande de subvention FEDER du projet « PREMMI-PACEM EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Fait à Angers, le 27 octobre 2017

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **06 novembre 2017 /** mise en ligne le : **06 novembre 2017**

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes – BP 73532 | 49035 ANGERS cedex 01 | Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

NOTE DE PRESENTATION DU PROJET «PREMMI-PACEM_EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES»

DEMANDE DE SUBVENTION FEDER_TRANCHE 2015-2016

Auteurs : Abdel Mouraimi; Alexa Rouez
Date : 04 octobre 2017
A destination : Conseil d'Administration du 26 octobre 2017

A. Description et besoin des opérations

La demande d'aide européenne présentée par l'Université d'Angers concerne deux programmes de recherche en santé qui sont inscrits au CPER 2015-2020. Il s'agit d'une part du projet PACEM inscrit sous l'opération Axe 1. «Immunologie-Infectiologie, Hématologie-cancérologie» et d'autre part du projet PREMMI sous l'axe 2 « Vasculaire, métabolisme et nutrition » dans la convention de financement CPER.

Projet PACEM

PACeM (Plateforme d'Analyse Cellulaire et Moléculaire) est un plateau technique de la SFR ICAT 4208 géré par l'Université d'Angers. Ouvert à l'ensemble des laboratoires de recherche ou d'organismes privés, il propose des services dans les domaines de la Cytométrie en flux, de la PCR en temps réel mais aussi du séquençage d'ADN dans le cadre de projets de recherche ou collaboratifs. Les acquisitions et le renouvellement en équipements permettent de proposer une offre technologique adaptée.

Projet PREMMI

Le développement des activités de médecine personnalisée a été engagé sur Angers au travers de la création du Pôle de REcherche en Médecine Mitochondriale (PREMMI), lauréat de l'appel d'offre Connect Talent. Ce projet, a pour ambition de créer une dynamique centrée sur le rôle de la mitochondrie dans les pathologies humaines fréquentes et l'identification de nouvelles voies thérapeutiques ciblant la mitochondrie. Dans ce cadre, des équipements scientifiques sont acquis pour renforcer les différentes approches :

La spectrométrie de masse non ciblée permet de mener des études de métabolomique sur échantillons humains, modèle murins et cellulaires.

Le séquençage haut débit permet d'accélérer le diagnostic des maladies génétique et d'identifier des marqueurs moléculaires responsables des maladies mitochondriales héréditaires

D'autres technologies (Seahorse, Incucyte) participent au criblage des molécules pharmacologiques à potentiel thérapeutique.

Les équipements scientifiques (renouvellement et acquisitions) sont fortement soutenus dans le cadre du CPER 2015-2020.

B. Objet de la présente demande

Le présent dossier de demande de financement Feder porte sur les acquisitions des équipements scientifiques prévues sur la tranche 2015-2017 des deux projets de recherche PACEM et PREMMI.

Suite à une réunion de concertation avec la Région, il a été décidé de présenter pour la partie Feder un dossier de demande de financement unique. Par conséquent je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le plan de financement.

C. Synthèse plan de financement avec une subvention Feder à solliciter de 101 700€€

Les dépenses prévisionnelles sont couvertes par la subvention FEDER d'un montant prévisionnel de 101 700€ soit 23,13% des dépenses, la Région, ALM et l'Etat apportent une contribution globale de 338 000€ soit 76,87 % des dépenses prévisionnelles.

Les équipements seront ainsi intégralement financés par les subventions sollicitées (pas d'autofinancement UA).

Annexe 2 Plan de financement
Programmation FEDER 2014-2020

Intitulé de l'opération :	**CPER 2015-2020_TRANSLAT PREMMI et PACEM _équipements scientifiques**
Bénéficiaire :	**Université d'Angers**

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Vous pouvez vous rapprocher du chargé de programme pour vous aider à compléter ce fichier

Pour compléter ce tableau il est conseillé de se référer à la NOTICE *partie* **5B**

Ce tableau est à annexer au dossier de demande de subvention FEDER

Le montant des dépenses est-il déclaré : oui
HT

Postes de dépenses *Postes de dépenses donnés à titre d'exemple ci-dessous*	Nature de la dépense *Nature de dépenses données à titre d'exemple ci-dessous*	Montant prévisionnel total	Clé de répartition, le cas échéant *(Temps ou pourcentage de temps consacré au projet)*	Montant prévisionnel proposé après application clé de répartition	Pièces justificatives correspondantes	PARTIE A RENSEIGNER UNIQUEMENT PAR LE CONSEIL REGIONAL Montant retiré	Motifs en cas d'écart et autres observations.	Montant proposé en vue de la programmation
Dépenses directes	*1 ligne = 1 dépense* *Détaillez autant que de possible la nature des dépenses nécessaires à la réalisation de votre opération.* *Pour tous les marchés publics (travaux, études…), il est nécessaire de remplir une ligne de dépense par lot et non une dépense pour un ensemble de lots.*		*Lorsque vous utilisez une clé de répartition (frais généraux…), il est nécessaire de joindre une note à ce plan de financment expliquant comment vous avez calculé cette clé de répartition.*		*Détaillez les pièces justificatives que vous transmettrez permettant de justifier chaque dépense. (Ex : trois devis, trois lettres de consultation…)* *Pour les marchés publics, il est nécessaire de préciser les étapes des différentes procédures, d'indiquer le n° du marché et de détailler les pièces composant chaque marché. (Ex : Appel d'offres infructueux (marché n°…)suivi d'un appel d'offre restreint (marché n°…) pour les travaux de peinture… Si la description des étapes de vos marchés est trop longue pour être mise dans ce tableau, merci de la détailler dans une note qui sera annexée à ce plan de financement.*	**Il s'agit du montant des dépenses inéligibles aux fonds FEDER.**		**Ce montant tient compte du retrait ou d'ajout des dépenses inéligibles aux fonds FEDER.**
Investissement matériel	Bâtiment							
	Equipement _Serveur Proton	103 081,32	*100%*	**103 081,32**				
	Equipement _Extracteur d'acides nucléides	20 817,09	*100%*	**20 817,09**				
	Equipement _Equipement L2	15 658,11	*100%*	**15 658,11**				
	Equipement _Imageur digital proche infrarouge	54 993,16	*100%*	**54 993,16**				
	Equipement _PCR Digitale	38 288,36	*100%*	**38 288,36**				
	Equipement _Laser supplémentaire (upgrade dSTORM)	30 122,00	*100%*	**30 122,00**				
	Equipement _Parois noires (upgrade dSTORM)	1 725,50	*100%*	**1 725,50**				
	Equipement _Table anti-vibration et compresseur silencieux (upgrade dSTORM)	4 740,10	*100%*	**4 740,10**				
	Equipement _Pompe RCLC	95 228,49	*100%*	**95 228,49**				
	Equipement _Tambour opto-cinétique (en cours d'acquisition)	37 687,62	*100%*	**37 687,62**				
	Equipement _Achat pièces et Maintenance du microscope (upgrade dSTORM)	9 000,00	*100%*	**9 000,00**				
	Equipements en cours d'acquisition	**25 658,25**	*100%*	**25 658,25**				
Investissement immatériel	Achat de logiciels,							
Frais de personnel	Salaires et charges *le montant total indiqué pour ce poste de dépense doit être en adéquation avec l'ANNEXE 6 (modèle suivi des frais de personnel)*							
Frais de fonctionnement	Achats et fournitures							
	Frais de Publications BOMP	2 700,00		**2 700,00**				
	Locaux (location, entretien)							
	Déplacement, mission							
	Frais postaux							
	Dotations aux amortissements							
Prestations de service	Travaux de conception et études							
	Activités de formation et animation d'évènement							
Frais de mission liés au personnel affecté sur l'opération	Transport							
	Restauration							
	Hébergement							
Autres…								
Dépenses indirectes :								
Dépenses indirectes de fonctionnement (frais généraux) :								
Contributions en nature :								
Dépenses en nature	**Le montant de la contribution en nature doit être équivalent dans le tableau "dépenses prévisionnelles" et dans le tableau "ressources prévisionnelles".**							
Recettes nettes générées (*)	**Si le coût total de votre opération est supérieur à 1 million d'€, le montant des recettes nettes doit être affiché en négatif dans le tableau des dépenses prévisionnelles.** **Si le coût total de votre opération est inférieur à 1 million d'€, les recettes nettes doivent être inscrites dans le tableau des ressources prévisionnelles.**							
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES		**439 700,00**		**439 700,00**		**0,00 €**		**0,00 €**

(*) Le montant des recettes doit être en adéquation avec le montant des recettes inscrit dans l'ANNEXE 5 (Tableur article 61)